

Tremblay-en-France

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal

Département de la Seine-Saint-Denis

Arrondissement du Raincy

Canton de Tremblay-en-France

Nombre de Conseillers

- en exercice : 39

- présents : 28

- excusé(e)s représenté(e)s : 10

Séance du Jeudi 18 Février 2010

Madame AÏT-ZENATI Rahima, secrétaire de séance

L'an deux mil dix, le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Tremblay-en-France, légalement convoqué le douze du même mois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur François Asensi, Maire de Tremblay-en-France, Député de Seine-Saint-Denis.

Le quorum étant atteint, M. le Député-maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15.

Annnonce est faite des Conseillers municipaux ayant donné pouvoir.

Madame AIT-ZENATI Rahima, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Député-maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

--oOo--

AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE

10-35 : Approbation de la convention de partenariat à passer entre la commune de Tremblay-en-France et la SA HLM VILOGIA

APPROUVE les clauses de la convention de partenariat entre la Commune de Tremblay-en-France et la SA HLM VILOGIA.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer cette convention et tout document relatif à cette affaire.

A la majorité,

10-36 : Acquisition auprès de la SEMIPFA d'un terrain à bâtir situé Cours de la République

APPROUVE l'acquisition auprès de la SEMIPFA d'une emprise foncière totalisant 1 653 m² située sur les parcelles AT136 et AT137 pour un montant de 750 000 Euros HT.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité des votants,

10-37 : Modification de la délibération n° 09-242 du Conseil municipal du 17 décembre 2009 approuvant la cession de l'ancien terrain du Tir à l'arc sur Prévert

APPROUVE la cession des parcelles cadastrées AW427 et AW434 totalisant 5 154 m² au profit de la SCI Tremblay-Prévert, pour un montant de 485 000 Euros HT, ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet.

S'ENGAGE à verser une subvention aux acquéreurs répondant aux critères du Pass-Foncier.

AJOUTE que les bénéficiaires devront rembourser la totalité de la subvention accordée par la ville de Tremblay-en-France en cas de revente du bien dans les 5 ans de l'octroi de la subvention pour toute autre cause qu'un accident de la vie (divorce, chômage, mobilité professionnelle à plus de 50 kilomètres, décès d'un des membres de la famille).

AJOUTE que le Conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire ou son représentant délégué pour octroyer, au nom de la commune de Tremblay-en-France, les subventions nominatives de Pass-Foncier et les **AUTORISE** à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer tous les documents relatifs à cette opération.

A l'unanimité,

QUESTIONS SANS RAPPORTEUR

EDUCATION - SPORTS - VACANCES

10-38 : Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO) : Avis sur la demande de retrait de la commune de Vaires-sur-Marne

PREND ACTE du retrait de la commune de Vaires-sur-Marne du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

APPROUVE la convention déterminant les conditions, les modalités de calcul de l'indemnité de retrait à verser par la commune de Vaires-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour la Restauration Collective (SIRESCO).

DIT que la présente délibération sera transmise au SIRESCO, afin de la transmettre, accompagnée des délibérations des autres villes et du Comité Syndical, à Monsieur le Sous-préfet de Seine-Saint-Denis en vue de l'arrêté préfectoral à intervenir pris conjointement par Messieurs les Préfets de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et du Val-D'Oise.

A l'unanimité des votants,

AMENAGEMENT - URBANISME - VIE ECONOMIQUE

10-39 : Cession de l'allée des Provinces à la SEMIPFA en vue de sa résidentialisation

APPROUVE le déclassement du domaine public communal de l'allée des Provinces, en rappelant que cette allée, d'une surface de 734 m², forme le lot n° 2 de la division en volume de la copropriété «Les Provinces».

APPROUVE la cession à l'Euro symbolique dudit lot n° 2 au profit de la SEMIPFA.

AUTORISE monsieur le Député-maire ou son représentant délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

A l'unanimité des votants,

10-40 : Renouvellement du bail de courte durée pris par la commune de Tremblay-en-France pour le local sis 25 avenue Pasteur

APPROUVE les clauses du nouveau bail de courte durée portant sur le local sis 25 avenue Pasteur à Tremblay-en-France, à passer avec monsieur MULLER Marcel, domicilié au 23 rue de l'Argonne - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE et monsieur MULLER Christian, demeurant au 26 bis rue de l'Argonne - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE.

PRECISE que la présente location est conclue pour une durée de 23 mois à compter du 1^{er} octobre 2009, et qu'elle donnera lieu au paiement d'un loyer mensuel de 500 € (cinq cent euros) hors taxes et hors charges locatives, non révisable et payable à terme échu.

AUTORISE monsieur le Député-maire, ou son représentant délégué, à signer le bail de courte durée avec les personnes ci-dessus désignées.

A l'unanimité,

CULTURE - CITOYENNETE - VIE SOCIALE

10-41 : Modification de la délibération n° 09-174 du Conseil municipal du 28 septembre 2009 portant sur les tarifs des impressions et des photocopies de la médiathèque Boris Vian

MODIFIE la délibération n° 09-174 du Conseil municipal du 28 septembre 2009 portant sur les tarifs des impressions et des photocopies de la médiathèque Boris Vian.

VOTE les nouveaux tarifs des impressions et des photocopies de la médiathèque Boris Vian comme suit :

Achat de la carte :

Carte + 2 copies	1 €
------------------	-----

Coût des impressions et des copies :

	1 à 5 copies	6 à 10 copies	A partir de 11 copies
Copies et impressions noir et blanc A4	0.20	0.15	0.13
Copies et impressions couleur A4	0.40	0.30	0.26
Copies noir et blanc A3	0.40	0.30	0.26
Copies couleur A3	0.80	0.60	0.52

A l'unanimité,

QUESTION SUPPLEMENTAIRE

10-42 : Versement d'une subvention à l'association Parfums d'Italie pour le festival du film italien « Terra di cinema »

APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association Parfums d'Italie.

A l'unanimité,

La séance est levée à 20 heures et 30 minutes

La secrétaire de séance :

Madame AÏT-ZENATI Rahima

--oOo--